



Gan Assurances et Réseau Entreprendre® ont conclu une convention de partenariat en octobre 2008.

Autour de valeurs communes, Gan Assurances et Réseau Entreprendre® s'attachent à créer des conditions favorables aux Lauréats créateurs et repreneurs de futures PME.

Dans cet objectif, Gan Assurances propose une offre spécifique aux chefs d'entreprise lauréats de Réseau Entreprendre® avec le concours de Groupama Assurance-Crédit et GSC (Garantie Sociale des Chefs et dirigeants d'entreprise).

En partenariat avec



Offre dédiée aux Créateurs et Repreneurs lauréats* de Réseau Entreprendre®

* Les avantages spécifiques sur ces offres sont accordés sur présentation d'une attestation de l'association locale Réseau Entreprendre® concernée

DES AVANTAGES SPÉCIFIQUES POUR DES OFFRES ESSENTIELLES

Responsabilité civile de l'entreprise

Pour protéger votre entreprise des mises en cause pouvant engager sa responsabilité civile professionnelle.

Le domaine de la responsabilité civile des entreprises connaît depuis quelques années des évolutions importantes. Les mises en cause de la responsabilité civile professionnelle de l'entreprise se multiplient, d'où la nécessité de disposer d'une couverture performante.

Qu'il s'agisse de la protection des personnes ou des biens, Gan Assurances vous propose un véritable accompagnement concrétisé par des garanties sans faille et sans doublon, adaptées à votre situation et aux spécificités de votre activité.

AVANTAGE RÉSERVÉ AUX LAURÉATS DE RÉSEAU ENTREPRENDRE® :

Une souplesse renforcée sur les critères d'acceptation du dossier, en tenant compte de la compétence acquise au travers de l'accompagnement par Réseau Entreprendre®.

Perte d'emploi du dirigeant

Vous consacrez toute votre énergie au développement de vos activités, néanmoins il est important de garder une capacité de rebond face aux aléas des premières années d'activité pouvant entraîner la perte de votre mandat social (fusion-absorption, défaillance d'un fournisseur, impayé d'un gros client....).

Le dirigeant d'entreprise, mandataire social salarié ou non, ne bénéficie généralement pas de la protection chômage du régime Unédic.

La Garantie Sociale des Chefs et dirigeants d'entreprise (GSC) et Gan Assurances, vous proposent une couverture complète pour mieux rebondir :

- > des indemnités journalières au titre de la couverture chômage, jusqu'à 70 % de votre revenu net fiscal professionnel pendant 12, 18 ou 24 mois, ou un montant de prestations forfaitaires si vous ne pouvez vous allouer de rémunération dans les trois ans suivant la création ou la reprise ;
- > un capital de reconversion pour démarrer un nouveau projet.

Avec le dispositif Plan d'Indemnisation Chômage, vous préservez votre revenu et votre capacité d'entreprendre.

AVANTAGE RÉSERVÉ AUX LAURÉATS DE RÉSEAU ENTREPRENDRE® :

La première année de cotisation au contrat GSC (sur la base de la Classe Spécifique Créateurs-Repreneurs) vous est offerte, sans engagement de votre part par la suite. La demande d'adhésion est à formuler dans les six mois suivant la création.

Santé et prévoyance

- **Pour vous, en tant que Dirigeant salarié ou non (Travailleur Non Salarié)**
Protéger votre famille et vous prémunir contre les accidents de la vie.

- > Bénéficier, pour vous et vos proches, des garanties santé indispensables de la vie courante ;
- > S'assurer d'un niveau de revenu significatif en cas d'incapacité de travail ;
- > Protéger vos proches en cas de décès en prévoyant notamment le versement de capitaux, de rentes de conjoint ou de rentes d'éducation.

- **Pour vos salariés**

Répondre à vos obligations sociales en tant que chef d'entreprise, pour motiver et fidéliser vos salariés.

- > Répondre à vos obligations légales en matière de protection sociale complémentaire ;
- > Proposer à vos collaborateurs une couverture santé efficace et complète ;
- > Motiver vos salariés et les fidéliser au travers de couvertures adaptées à leur situation familiale.

AVANTAGE RÉSERVÉ AUX LAURÉATS DE RÉSEAU ENTREPRENDRE® :

Des solutions faciles à mettre en oeuvre à un tarif préférentiel pendant les trois premières années d'activité.

Assurance contre les impayés

Pour la protection de votre poste clients

Un contrat d'assurance-crédit pour garantir le remboursement des pertes subies en cas d'insolvabilité de vos clients.

> Quatre prestations indissociables :

1. Le Renseignement

Connaître et suivre l'évolution de la solvabilité de vos clients.

2. L'Assistance Juridique

Lors du recouvrement de la créance, en cas de litige commercial, notre filiale de protection juridique intervient pour vous accompagner.

3. Le Recouvrement

Votre contrat vous assure le recouvrement dès que l'impayé ou le retard de paiement est déclaré.

4. L'Indemnisation

Permet de compenser la perte et limite les conséquences financières des clients défaillants.

AVANTAGE RÉSERVÉ AUX LAURÉATS DE RÉSEAU ENTREPRENDRE® :

Dix consultations de solvabilité clients gratuites pendant le premier exercice et un taux de cotisation et de prime adapté, basé sur le chiffre d'affaires prévisionnel de votre entreprise.

Acteur majeur sur le marché de l'entreprise, Gan Assurances accompagne depuis plus de 50 ans les créateurs & repreneurs d'entreprises pour une maîtrise parfaite de leurs besoins d'assurances (425.000 clients entreprises, artisans, commerçants ou professions libérales, font confiance à Gan Assurances tant pour les besoins de l'entreprise que pour ceux de la vie privée).

Gan Assurances dispose d'un réseau conseil de proximité :

> **Votre Agent Général** - Chef d'entreprise comme vous, il connaît vos attentes de dirigeant. Spécialiste des risques professionnels, il met à votre service une expertise complète sur l'ensemble des besoins d'assurance.

> **Votre Chargé de Missions** est le spécialiste de la protection sociale et patrimoniale. Au fait de la législation et des conventions collectives, il vous conseille pour répondre à vos obligations et construit avec vous vos solutions en santé, prévoyance, retraite ou épargne. Il vous accompagne également sur des questions spécifiques telles que le choix du statut de dirigeant (exemple : les possibilités d'optimisation de la rémunération).

Gan Assurances s'engage pour les créateurs et repreneurs d'entreprise

> **Engagement n° 1 :**

Être à vos côtés dès le démarrage pour vous aider à choisir les garanties essentielles au succès de votre projet.

> **Engagement n° 2 :**

Optimiser votre budget d'assurance sans affaiblir votre protection sociale.

> **Engagement n° 3 :**

Vous informer des obligations légales et des événements clés de la vie de votre entreprise. Adapter votre protection à l'évolution de vos besoins.

> **Engagement n° 4 :**

Vous faire bénéficier de conditions tarifaires privilégiées sur des offres essentielles.



Avec Gan Assurances, vous allez au bout de vos ambitions et de vos projets pour votre entreprise et pour vous-même.

Vous avancez en confiance, sûr de pouvoir compter sur un conseiller toujours à vos côtés.



Pour toute information sur cette offre spécifique, vous pouvez contacter votre association Réseau Entreprendre® ou votre conseiller Gan Assurances.

Vous pouvez contacter aussi :

Amédée ANFOSSY – Réseau Entreprendre®
Téléphone **01 55 28 81 12 - 06 73 36 43 53**
E-mail : aanfossy@reseau-entreprendre.org

Fazia BADJA – Gan Assurances
Téléphone **01 70 94 33 41**
E-mail : fazia.badja@gan.fr